

esclaves à la volonté et au goût de gens peu versés dans la théorie et la pratique de l'Agriculture. Leur seul but est de spéculer sur leur manque de savoir en flattant leur ignorance et leurs caprices, mais ils les trompent d'une manière honteuse, en déguisant leur vrai motif d'intérêt personnel. C'est sur ces fameux éteignoirs que nous devons déverser tout le blâme du peu de succès que nous obtenons dans différents comtés, ils se plaisent à susciter des obstacles qui embarrassent le mouvement et la marche du progrès, en arrêtant l'élan que des personnes généreuses seraient disposées à favoriser, mais qui sont contraintes assez souvent à fermer les yeux sur des abus contre lesquels elles sont impuissantes.

Alors la Chambre d'Agriculture, pour se créer de nouveaux droits à la reconnaissance du public dont les intérêts sont les siens, devrait :

1o. Pour remédier à ces malheureux incidents dont on a de nombreux exemples, donner l'allocation du Gouvernement avec la condition expresse que le tiers ou la moitié de la somme fournie pour rencontrer la souscription d'une société, serait employée comme je l'ai remarqué plus haut, c'est-à-dire à l'achat de graines fourragères, d'instruments d'agriculture, etc., etc. qui seraient ensuite distribués comme prix, sur le terrain de l'exhibition aux plus méritants.

2o. Elle devrait se prévaloir de sa prérogative pour forcer chaque société à faire l'achat d'animaux reproducteurs lorsqu'elle n'en posséderait point, et à offrir comme prime l'usage de ces animaux à ceux qui n'en ont pas, ou qui négligent l'amélioration de leur bétail.

3o. Obliger les sociétés à faire convertir en médailles une valeur équivalente aux sommes généralement données à ceux qui obtiennent les prix les plus élevés, comme pour les fermes les mieux tenues ou pour les éleveurs de renom.

4o. Ordonner au secrétaire-trésorier de chaque société, de faire à la Chambre d'Agriculture un rapport annuel et circonstancié du progrès opéré dans leur comté respectif, et soumettre en même temps un rapport détaillé des recettes et dépenses de leur société, qui seraient ensuite publiés dans le journal officiel de la Chambre et dans un ou deux journaux dont la circulation serait la plus étendue.

Voilà, Mr. le Rédacteur, les quelques remarques que je désirais, dans l'intérêt général, publier dans votre estimable journal, organe officiel de la Chambre d'Agriculture, et je pense être l'interprète du public agricole éclairé en vous soumettant ces quelques réflexions que vous voudrez bien avec vos talents et votre sagacité reconnus, honorer de vos observations judicieuses.

St. Eustache, février, 1863. — *Un Agriculteur.*

Nous apprécions en tous points les suggestions de notre Correspondant de St. Eustache. Nous croyons que si quelques sociétés emploient leurs fonds de manière à amener les plus grands résultats, un bien plus grand nombre n'utilisent qu'à demi l'octroi fait par le Gouvernement en leur faveur. Le défaut de connaissances suffisantes est croyons-nous, la cause principale du mal dont nous nous plaignons. Aussi applaudirons-nous des deux mains à l'initiative de

la Chambre d'Agriculture, le jour où elle prendra la responsabilité d'indiquer aux sociétés les mesures qu'elle devront adopter pour promouvoir le plus efficacement possible les intérêts agricoles de chaque localité. Jusqu'ici les sociétés ont été laissées entièrement à leur initiative individuelle, nous croyons que la Chambre d'Agriculture devrait rédiger un programme strictement obligatoire pour chaque société.

RAFFORT DES OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE POUR L'ENCOURAGEMENT DE LA CULTURE DU LIN ET DU CHANVRE.

Monsieur le Directeur de la Revue Agricole, —

Vos lecteurs ont sans doute appris que la Société d'Agriculture du Comté de Jacques Cartier s'est constituée, au commencement de l'année 1862, en société centrale d'encouragement de la culture du Lin et du Chanvre dans son district. Pour atteindre ce but il fut nommé un sous-comité, composé de MM. Robillard de Ste. Anne, Urgel Valois de Pointe-Claire et moi-même. Ayant été élu président de ce comité, je crois de mon devoir de soumettre aux agriculteurs de la province, un résumé des faits qui se sont présentés devant nous depuis la création de notre société. J'adopte ce moyen comme le plus pratique de répondre aux nombreuses questions qui nous sont faites sur la culture spéciale, la préparation et la valeur du Lin et du Chanvre. Ce sont là autant de questions très-importantes dont nous ne pouvons avoir qu'une connaissance très-imparfaite, en raison du peu de temps que le pays leur a consacré jusqu'à ce jour.

Peu de temps après sa création, la société centrale obtint de la Chambre d'Agriculture la somme de \$700 pour importation de graine de semence du continent Européen. La maison Lyman, Clare & Co. nous importa une certaine quantité de graine de Lin dite Riga. Cette semence n'était pas pure, elle contenait une quantité considérable de graine étrangère produisant une plante assez semblable au Lin mais sans fibre. La graine récoltée se trouva ainsi mêlée de petites graines étrangères qui en diminuèrent considérablement la valeur sur le marché. Mais ce qui fut pis encore, c'est que le minot de graine fut payé \$6. Ce prix énorme étouffa presque nos projets à leur naissance. En effet, combien y a-t-il de cultivateurs disposés à payer \$12 la semence d'un arpent de Lin? La société n'avait d'autre alternative que celle de renoncer à son but ou de faire l'acquisition de cette graine pour la revendre à prix réduit. Ce moyen joint à des encouragements offerts aux cultivateurs des plus beaux champs de lin, d'un quart d'arpent en superficie au moins, a donné des résultats très-satisfaisants. Un grand nombre de Canadiens-Français tentèrent des essais très-heureux, ainsi qu'il a été constaté dans le rapport de M. Gamble, inséré dans le numéro d'octobre 1862 de la "Revue Agricole". La Chambre d'Agriculture du Bas-Canada a confié à la société le soin d'une machine à brayer, importée d'Angleterre par ordre du gouvernement. Cette machine a donné un excellent travail avec une force motrice peu considérable transmise par un manège ordinaire à plan incliné mobile